



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 23 mai 2024

Publié le : 07/06/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni Salle des Conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 21h54

Etaients présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°2), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°2), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI (à compter de la question n°2), Mme Claudine CAULET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°2), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°17 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n°2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°2), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°2), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°2 et jusqu'à la question n°22 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°2), Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (à compter de la question n°2), **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à Compter de la question n°2), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°2), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME (suppléant), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR (jusqu'à la question n°1 incluse), **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°1 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaients absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Anthony NAPPEZ

Procurations de vote : **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°2), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à Mme Carine MICHEL, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER à Mme Anne BENEDETTO, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Christine WERTHE, M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL (à compter de la question n°2), Mme Sadia GHARET à M. Frank LAIDIE, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°18), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Anthony POULIN à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. André TERZO à M. Hasni ALEM, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ (jusqu'à la question n°1 incluse), **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET à M. Yves GUYEN, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN à M. Christophe LIME, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à M. Ludovic BARBAROSSA, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Jean SIMONDON, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR à M. Pascal ROUTHER (à compter de la question n°2), **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à compter de la question n°2), **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2024/2024.00132

Rapport n°8 - Convention d'application annuelle avec l'Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2024

Convention d'application annuelle avec l'Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2024

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

| | Date | Avis |
|----------------|------------|-----------|
| Commission n°2 | 17/04/2024 | Favorable |
| Bureau | 02/05/2024 | Favorable |

| Inscription budgétaire | |
|---|---|
| BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Promotion touristique Grand Besançon » | Montant du budget 2024 : 585 000 € Montant de l'opération : 500 000 € (subvention) + 10 000 € (aides en nature) |

Résumé :

En déclinaison de leur convention d'objectifs triennale 2023-2025, Grand Besançon Métropole (GBM) et l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) concluent une convention d'application annuelle qui précise les attendus détaillés de GBM, le montant de la subvention définitive attribuée et les modalités de versement et de suivi, pour l'année 2024.

I - Contexte

GBM a conclu une convention triennale avec l'OTC sur les années 2023, 2024 et 2025.

Cette convention prévoit la passation en complément d'une convention d'application annuelle venant préciser les attendus détaillés, le montant de la subvention et les modalités de versement et de suivi. Celle-ci est ainsi proposée pour l'année 2024.

Engagement de GBM

Afin de consolider et qualifier la « prise de parole » de l'OTC pour promouvoir notre destination, il est proposé que GBM fournisse des éléments de fonds sur les caractéristiques de notre territoire (histoire, géographie, environnement...) à l'OTC.

L'objectif est que celui-ci dispose ainsi de contenus validés scientifiquement pour pouvoir les décliner ensuite - sous des formes adaptées à la fois aux exigences marketing et aux publics cibles - à travers son dispositif d'accueil à l'Hôtel de Ville, ses outils de communication ou lors de ses visites guidées ou proposition de produits séjours.

Le service tourisme et la Mission Attractivité et Rayonnement pourront s'appuyer pour cela sur les services en interne GBM/Ville (Direction du Patrimoine Historique, Direction Biodiversité Espaces Verts service environnement...) et des partenaires externes si nécessaires (service de l'inventaire régional, Université, associations...) pour constituer cette base de référence.

II - Missions confiées à l'OTC dans le cadre de la convention d'application annuelle 2024

Ces attendus ne reprennent pas l'ensemble des missions de l'OTC qui sont bien sûr d'accueillir et d'informer les touristes, de communiquer, commercialiser et promouvoir l'offre touristique et d'animer les réseaux d'acteurs locaux. Mais parmi ces missions, il s'agit de cibler les attendus prioritaires sur l'année, afin d'aider l'OTC à prioriser son programme d'actions. Les attendus 2024 sont déclinés ci-après. L'ensemble est détaillé et assorti d'indicateurs dans la convention annexée à ce rapport.

1- Missions cœur de métier de l'OTC, confiées de façon pleine et entière à l'OTC

Information et accueil sur le territoire

L'OTC a élaboré en concertation avec les acteurs locaux un schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI) avec l'aide de la MASCOT (fédérée régionale des OT) en 2022/2023.

Il est attendu à présent que l'OTC dynamise et fasse vivre cette stratégie d'accueil en travaillant à la fois l'accueil :

- dans les murs, qui doit refléter davantage le positionnement de la destination,
- et hors les murs : partenariats acteurs locaux, dispositif estival, présence sous forme de stands sur les gros événements du territoire qui draine un nombreux public (événements sportifs et congrès d'ampleur).

Il est attendu également que l'OTC contribue à la réflexion lancée sur l'hospitalité par le directeur démarche attractivité via contribution au groupe de travail et sur son rôle dans le dispositif d'accueil des nouveaux arrivants (étudiants, salariés, militaires...).

Outils de communication

L'OTC envisage depuis plusieurs années de faire évoluer son guide touristique en document d'appel (non réalisé à ce jour). Il serait nécessaire de réinterroger le contenu de la documentation en général produit par l'OTC au regard du positionnement schéma tourisme.

Il est attendu que l'OTC communique fortement sur le Pass tourisme et l'appli visiter Besançon, en incitant les acteurs locaux notamment les hébergeurs, conciergeries, etc. à s'en faire le relais.

Commercialisation

- Les produits pour individuels : Des produits journées ont été montés mais doivent être davantage qualifiés en lien avec les acteurs locaux. Les attendus restent à consolider notamment concernant des produits séjour/journée valorisant l'offre « écotourisme » mixte nature/culture et des séjours bas-carbone.
- Les produits pour groupes : Le contenu des produits groupes et les cibles prospectées seraient à mettre à jour au regard du positionnement et des marchés et cibles du schéma et des tendances (rassurance nécessaire suite au covid : cibler des plus petits groupes...). Un travail de remise à plat est attendu dans ce domaine.
- Les visites guidées : proposer un programme de visites guidées (sur la Ville : voir convention Ville) et la périphérie, prenant en compte les aspects suivants : la valorisation d'une offre écotourisme, les contenus expérientiels, avec des partenaires, personnes ressources, la valorisation des offres de visites proposées par les autres structures/sites touristiques, l'accessibilité des points de rdv en mode doux ou transports en commun.

Observatoire

L'OTC s'est mobilisé en 2022/23 pour réunir et mettre en forme des statistiques de fréquentation et davantage activer le partenariat avec le CDT et CRT qui disposent d'outils en la matière. Il reste attendu que l'OTC aille plus loin en fournissant une analyse de ces éléments d'observation, en proposant de nouveaux indicateurs en phase avec les axes du schéma (ex : évolution des hébergements labélisés, indicateurs liés à l'itinérance, ...) afin que l'observatoire soit un véritable outil d'éclairage, d'échanges et d'animation.

Congrès:

Dans le cadre de la feuille de route attractivité, une initiative est lancée afin de redynamiser l'accueil, et de faire évoluer la prise en charge des organisateurs (parcours client) vers plus de professionnalisme. Les attendus vis-à-vis de l'OTC sont les suivants :

- Participer à la réflexion sur le guichet d'accueil congrès (démarche attractivité) : mise en place d'une méthode / process sur le parcours client afin de prototyper un guichet d'accueil unique (à court terme) assuré par l'OTC.
- Présence + proposition de package sur les gros congrès 2024.

Coordination des acteurs :

Il est attendu de l'OTC une véritable politique de mobilisation et d'animation des professionnels et acteurs locaux en cohérence avec la stratégie touristique GBM, en lien avec l'OCAB.

2- Missions pilotées par GBM associant l'OTC

Promotion touristique et relations presse

Cette compétence est partagée (service tourisme/MAR, dir comm, dir attractivité).

GBM conserve la maîtrise d'ouvrage de différents volets dans ce domaine : campagnes de communication annuelles, adhésions et participation aux collectifs CRT, relations presse touristique, tournages.

L'OTC est logiquement l'organe de promotion et la porte d'entrée via son site WEB, ses réseaux sociaux, ses documentations touristiques, et conserve un lien logique avec les échelons supérieurs que sont le CDT et le CRT.

Il est proposé un travail davantage partagé associant directeur/trice OTC/ /tourisme-MAR+dir comm + dir attractivité GBM (groupe de travail dédié se réunissant régulièrement) afin de renforcer la cohérence des actions et outils.

III - Moyens financiers accordés par GBM

GBM accorde une subvention d'un montant de 500 000 € à l'OTC en 2024.

La convention d'application annuelle en annexe précise les modalités de versement.

Le suivi se fera conformément aux dispositions de la convention pluriannuelle.

Par ailleurs, GBM s'engage à accorder un appui en nature à l'OTC dans la limite de 10 000 € (impressions et objets publicitaires).

Rappel de l'aide accordée à l'OTC :

| Année | Compétence statutaire | Cadre de conventionnement | Subvention | Aide en nature |
|-------|-----------------------|----------------------------|------------|----------------|
| 2021 | Promotion du tourisme | Conventionnement annuel | 420 000 € | 6 000€ |
| 2022 | | Conventionnement annuel | 500 000€ | 10 000€ |
| 2023 | | Conventionnement triennale | 500 000€ | 10 000€ |
| 2024 | | 2023-2024-2025 | 500 000€ | 10 000€ |

MM. François BOUSSO (1), Nathan SOURISSEAU (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention d'application annuelle 2024 entre GBM et l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon, en déclinaison de la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle 2023-2024-2025,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 3

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Anthony NAPPEZ
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Convention d'application annuelle 2024
avec l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) du Grand Besançon
en déclinaison de la convention d'objectifs pluriannuelle 2023-2024-2025

Entre

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (ci-après désignée par GBM) représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 23 mai 2024, d'une part,

Et

L'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (ci-après désignée par l'OTC) dont le siège est situé 52 Grande Rue, 25000 BESANCON représentée par son Président, Monsieur Patrice HENNEQUIN, d'autre part,

Préambule

A compter de 2023, les relations entre l'OTC et GBM sont organisées par le biais d'une convention d'objectifs pluriannuelle sur 3 ans, soit sur les années 2023, 2024 et 2025.

Cette convention d'objectifs pluriannuelle prévoit la passation d'une convention d'application annuelle venant préciser les attendus détaillés, le montant de la subvention, ses modalités de versement et de suivi sur l'année concernée.

Article 1. Objet

La présente convention d'application annuelle 2024 entre GBM et l'OTC a pour objet de décliner les attendus spécifiques de GBM vis-à-vis de l'OTC en 2024, d'arrêter le montant de l'aide accordée et ses modalités de versement et de suivi.

Article 2. Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2024. Elle ne pourra pas être renouvelée par tacite reconduction.

Article 3. Engagement de GBM

Afin de consolider et qualifier la « prise de parole » de l'OTC pour promouvoir notre destination, il est proposé que GBM fournisse des éléments de fonds sur les caractéristiques de notre territoire (histoire, géographie, environnement...) à l'OTC.

L'objectif est que celui-ci dispose ainsi de contenus validés scientifiquement pour pouvoir les décliner ensuite - sous des formes adaptées à la fois aux exigences marketing et aux publics cibles - à travers son dispositif d'accueil à l'Hôtel de Ville, ses outils de communication ou lors de ses visites guidées ou proposition de produits séjours.

Article 4. Attendus 2024 de GBM

Les attendus de GBM s'intègrent dans le cadre du Schéma de développement touristique du Grand Besançon et dans les missions confiées à l'OTC dans la convention d'objectifs pluriannuelle. Les attendus 2024 sont déclinés dans le tableau ci-après, assortis d'indicateurs.

| MISSIONS PRIORITAIRES 2024 | INDICATEURS DE REALISATION |
|---|---|
| 1- Missions cœur de métier de l'OTC, confiées de façon pleine et entière à l'OTC | |
| Information et accueil sur le territoire | |
| <p>L'OTC a élaboré en concertation avec les acteurs locaux un schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI) avec l'aide de la MASCOT (fédé régionale des OT) en 2022/2023. Il est attendu à présent que l'OTC dynamise et fasse vivre cette stratégie d'accueil en travaillant à la fois l'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none">- dans les murs, qui doit refléter davantage le positionnement de la destination- et hors les murs : partenariats acteurs locaux, dispositif estival, présence sous forme de stands sur les gros événements du territoire qui draine un nombreux publics (événements sportifs et congrès d'ampleur). <p>Il est attendu également que l'OTC contribue à la réflexion lancée sur l'hospitalité via contribution au groupe de travail et sur son rôle dans le dispositif d'accueil des nouveaux arrivants (étudiants, salariés, militaires...).</p> | <p>Animation du réseau des sites et partenaires relais.</p> <p>Mise en avant du positionnement écotourisme dans et hors les murs.</p> <p>Contribution à la réflexion et démarche hospitalité (rôle de l'OTC).</p> |
| Observatoire | |
| <p>L'OTC s'est mobilisé en 2022/23 pour réunir et mettre en forme des statistiques de fréquentation et davantage activer le partenariat avec le CDT et CRT qui disposent d'outils en la matière. Il reste attendu que l'OTC aille plus loin en fournissant une analyse de ces éléments d'observation, en proposant de nouveaux indicateurs en phase avec les axes du schéma (ex : évolution des hébergements labélisés, indicateurs liés à l'itinérance, ...) afin qu'un véritable outil d'échanges et d'animation.</p> | <p>Bilan annuel</p> <p>Nouveaux indicateurs en phase avec le positionnement écotourisme.</p> <p>Animation de l'observatoire (réunions d'échanges...).</p> |
| Outils de communication | |
| <p>L'OTC envisage depuis plusieurs années de faire évoluer son guide touristique en document d'appel (non réalisé à ce jour). Il serait nécessaire de réinterroger le contenu de la documentation en général produit par l'OTC au regard du positionnement schéma tourisme.</p> <p>Il est attendu que l'OTC communique fortement sur le Pass tourisme et l'appli visiter Besançon, en incitant les acteurs locaux notamment les hébergeurs, conciergeries, etc. à s'en faire le relai.</p> | <p>Disposer d'une documentation en phase avec le positionnement.</p> <p>Actions de communication de l'appli « visiter besançon » et pass tourisme</p> |
| Commercialisation | |
| <p><u>Les produits pour individuels</u> : Des produits journées ont été montés mais doivent être davantage qualifiés en lien avec les acteurs locaux. Les attendus restent à consolider notamment concernant des produits séjour/journée valorisant l'offre « écotourisme » mixte nature/culture, les séjours bas-carbone.</p> | <p>Nombre de produits vendus.</p> |
| <p><u>Les produits pour groupes</u> : Le contenu des produits groupes et les cibles prospectées seraient à mettre à jour au regard du positionnement et des marchés et cibles du schéma et des tendances (rassurance nécessaire suite au covid : cibler des plus petits groupes...). Un travail de remise à plat est attendu dans ce domaine.</p> | <p>Stratégie de commercialisation (cibles, actions de prospection, produits proposés) mise à jour au regard du positionnement.</p> |
| <p><u>Les visites guidées</u> proposer un programme de visites guidées (sur la Ville : voir convention Ville) et la périphérie, prenant en compte les aspects suivants : la valorisation d'une offre écotourisme, les</p> | <p>Programme de visites guidées prenant en compte ces éléments.</p> |

| | |
|---|--|
| contenus expérientielles, avec des partenaires, personnes ressources, la valorisation des offres de visites proposées par les autres structures/sites touristiques, l'accessibilité des points de rdv en mode doux ou transports en commun. | Bilan des visites <u>réalisées</u> parmi celles programmées : nombre de personnes/visites. |
| Coordination des acteurs locaux | |
| Il est attendu de l'OTC une véritable politique de mobilisation et d'animation des professionnels et acteurs locaux en cohérence avec la stratégie touristique GBM, en lien avec l'OCAB. Elle peut se traduire par : <ul style="list-style-type: none"> - être proactif pour sensibiliser, mobiliser les professionnels sur les labélisations environnementales : AVélo, Ecolabel, charte d'accueil de l'itinérance, pour animer le réseau des professionnels labélisés... - être proactif pour le développement d'offres, de visites, de produits séjours écotourisme via l'animation de groupe du travail, appui aux acteurs pour monter des projets... - proposer des actions communes avec l'OCAB | Bilan des actions de mobilisation et d'accompagnement. |
| 2- Missions pilotées par GBM associant l'OTC | |
| Promotion et relations presse | |
| Cette compétence est partagée. GBM a la maîtrise d'ouvrage de différents volets : campagnes de communication annuelle, adhésions et participation aux collectifs CRT, relations presse touristique tournages. L'OTC est logiquement l'organe de promotion et la porte d'entrée via son site WEB, ses réseaux sociaux, ses documentations touristiques, et conserve un lien logique avec les échelons supérieurs que sont le CDT et le CRT. Il est proposé un travail davantage partagé associant l'OTC (groupe de travail dédié se réunissant régulièrement) afin de renforcer la cohérence des actions et outils. | Présence OTC au groupe de travail. Participation aux actions conduites. |

Ces attendus pourront le cas échéant et après discussion avec l'OTC, être complétés au cours de l'année par d'autres demandes qui s'inscriraient naturellement dans le cadre des missions de l'OTC.

Article 5. Moyens financiers accordés par GBM

GBM accorde une subvention d'un montant de 500 000 € à l'OTC en 2024, sous réserve du vote du budget de GBM.

Cette subvention sera versée en 2 fois :

- 50% suite au vote du budget 2024 par GBM,
- 50% fin juin 2024.

Article 6. Autres formes d'aides par GBM

Communication : GBM apporte un appui en nature à l'OTC dans la limite en 2024 de 5 000 € en impression et 5000 € en matériel de communication (objets publicitaires). Pour rappel, les demandes d'impression et d'objets publicitaires portant sur la fin de l'année devront être communiquées à GBM avant fin août.

Les autres dispositions sont référencées dans la convention d'objectifs pluriannuelle.

Fait à Besançon, le

En 2 exemplaires.

Pour La Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole,

La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Pour l'association « Office de
Tourisme et des Congrès du
Grand Besançon »,

Le Président

Patrice HENNEQUIN